

Egapro

Index de l'égalité professionnelle et représentation équilibrée femmes-hommes

Voir le fil d'Ariane

Étape 7 sur 7

Récapitulatif

Le calcul de vos indicateurs et de votre index est terminé. Vous pouvez, si vous le souhaitez, transmettre les résultats obtenus aux services du ministre chargé du travail en renseignant les autres informations nécessaires à la déclaration en cliquant sur "Poursuivre vers la déclaration" ci-dessous.

À noter que seules les entreprises et unités économiques et sociales (UES) d’au moins 50 salariés à la date de l’obligation de publication de l’index, soit le 1er mars, doivent transmettre leurs résultats aux services du ministère chargé du travail.

Effectifs assujettis et pris en compte		
Tranche d'effectifs assujettis de l'entreprise ou de l'UES : De 50 à 250 inclus. 58 salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs et de l'index.		
	Femmes	Hommes
Salariés	9	49

Indicateur écart de rémunération
Par catégorie socio-professionnelle

NC

L'indicateur écart de rémunération n'est pas calculable

Effectif des groupes retenus inférieur à 40% de l'effectif pris en compte pour le calcul des indicateurs

Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

0 %

Résultat final obtenu à l'indicateur en %

0

Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre équivalent de salariés

35

Nombre de points obtenus sur le résultat en %

35

Nombre de points obtenus sur le résultat en nombre de équivalent salariés

35 / 35

Nombre de points obtenus à l'indicateur écart de taux d'augmentations

Les femmes et les hommes sont à parité

Indicateur pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

NC

L'indicateur retour de congé maternité n'est pas calculable

Absence de retours de congé de maternité (ou d'adoption) au cours de la période de référence

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

0

Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre de salariés du sexe sous-représenté

0 / 10

Nombre de points obtenus à l'indicateur hautes rémunérations
Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Index égalité professionnelle

NC

Le nombre de points maximum pouvant être obtenus est inférieur à 75, votre index ne peut être calculé.

Total des points obtenus aux indicateurs calculables : **35**

Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables :
45



Attention, le calcul de vos indicateurs et de votre index n'est pas conservé.

Si vous poursuivez vers la déclaration, seules les informations de calcul nécessaires à la déclaration seront conservées et préremplies.

Prédécent

Poursuivre vers la déclaration

Liens utiles

Contact support technique
: index@travail.gouv.fr

Télécharger la liste des
référents Egapro - Dreets

[Consulter l'aide
concernant l'index](#)

[Consulter l'aide
ProConnect \(ex
MonComptePro\)](#)

[Consulter le site du
Ministère du Travail - Index](#)

[Consulter le site du
Ministère du Travail -
Représentation équilibrée](#)

[Contribuer sur Github
Statistiques](#)

**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

Index Egapro et Représentation équilibrée sont développés et maintenus par les équipes de la fabrique numérique des ministères sociaux.

[info.gouv.fr](#)

[service-public.fr](#)

[legifrance.gouv.fr](#)

[data.gouv.fr](#)

[Accessibilité : partiellement conforme](#) | [Mentions légales](#) | [CGU](#) | [Politique de confidentialité](#) |

[Paramètres d'affichage](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence Apache 2.0